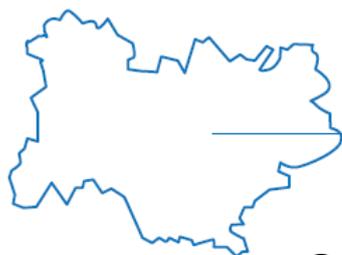




Le réseau  
de transport  
d'électricité

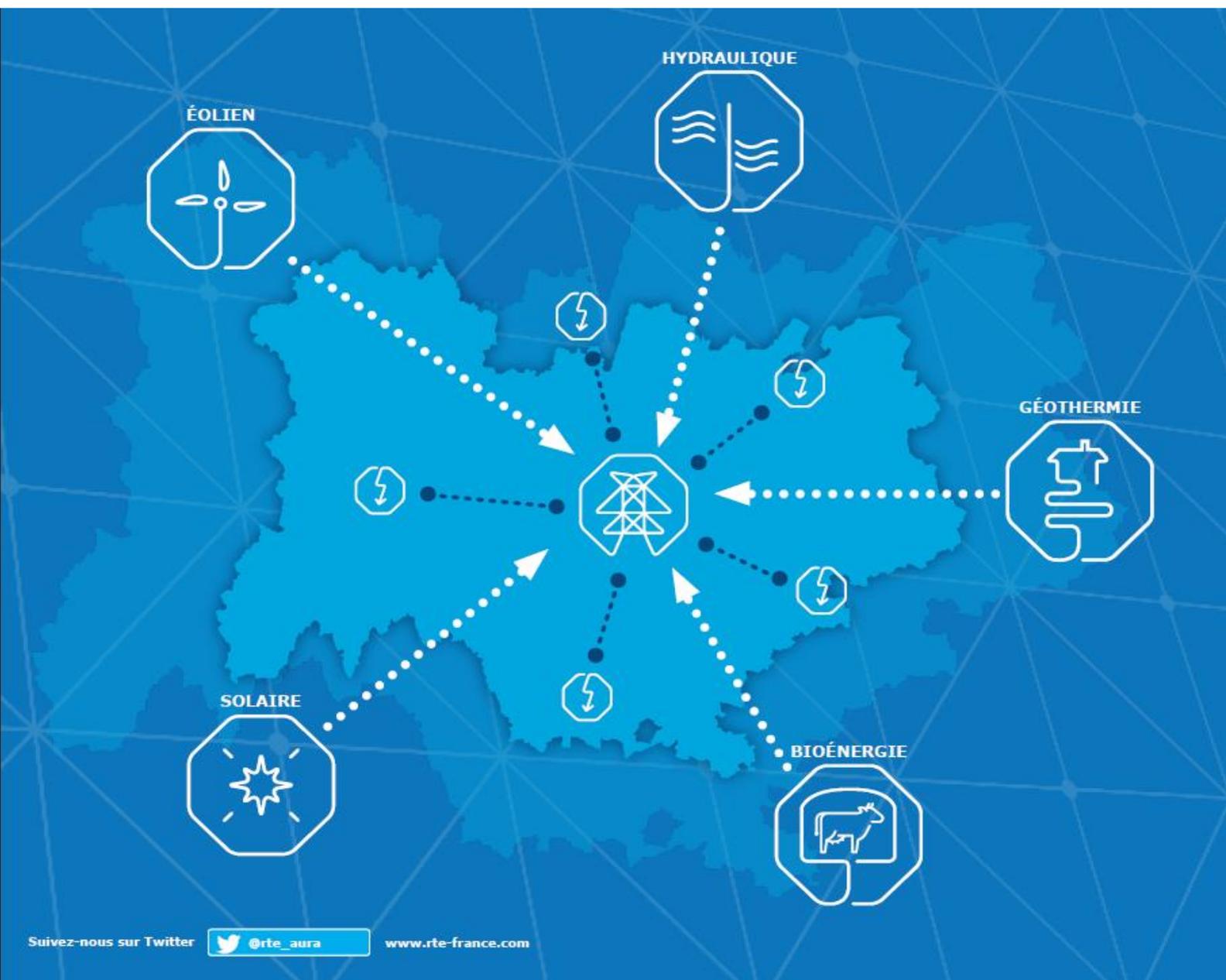
## RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) D'Auvergne-Rhône-Alpes



### Synthèse de la consultation des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité

Article D321-17 du code de l'énergie

Août 2021



# SOMMAIRE

<b>Le projet de S3REnR Auvergne Rhône-Alpes .....</b>	<b>3</b>
<b>Déroulement de la consultation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité .....</b>	<b>4</b>
<b>Avis reçus et réponses apportées par RTE .....</b>	<b>6</b>

# LE PROJET DE S3REN AUVERGNE RHONE-ALPES

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REN) identifie les investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accompagner le développement des énergies renouvelables dans les territoires, en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

Le S3REN Auvergne Rhône-Alpes est élaboré par RTE, Réseau de transport d'électricité, en accord avec les gestionnaires du réseau de distribution de l'électricité possédant des postes sources en Auvergne Rhône-Alpes.

Suite aux orientations définies par l'Etat, les gestionnaires de réseau élaborent le projet de S3REN Auvergne Rhône-Alpes sur la base d'une capacité globale de raccordement de 7,6 GW d'EnR supplémentaires à l'horizon 2030 dans l'état des productions raccordées et en file d'attente au moment de la construction du schéma. Ces orientations prennent en compte la dynamique de développement des énergies renouvelables constatée en région Auvergne Rhône-Alpes, les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires élaboré par la Région, ceux de la Programmation pluriannuelle de l'énergie ainsi que les orientations régionales de l'Etat qui en découlent.

Les gisements potentiels de production d'énergies renouvelables ont été recensés à l'horizon 2030, en croisant plusieurs sources : les remontées des acteurs du territoire, les remontées des organisations représentatives des porteurs de projets, les demandes de raccordement faites auprès des gestionnaires de réseau.

Le projet de S3REN a été établi dans un souci de minimisation de l'empreinte du réseau électrique sur l'environnement et d'optimisation de son coût. Le schéma fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le S3REN ne préjuge pas de la décision de réaliser ou non les projets d'installation de production d'énergie renouvelable. Cette décision ne relève pas du S3REN ni des gestionnaires de réseau. Le schéma sera modifié en cas d'évolution des besoins de création de nouvelles capacités de raccordement pour les énergies renouvelables.

Le S3REN est élaboré en concertation avec le public et les parties prenantes. A l'initiative de RTE, une concertation préalable du public a été organisée du 5 octobre au 31 décembre 2020 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. En parallèle, une consultation des parties prenantes a été organisée en application de l'article D321-12 du Code de l'énergie. Le bilan de la concertation ainsi que la synthèse de la consultation des parties prenantes ont été publiés sur le site internet de RTE.

L'article D321-17 du code de l'énergie prévoit également une consultation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité.

**Le présent rapport a pour objet de réaliser une synthèse de cette consultation.**

# DEROULEMENT DE LA CONSULTATION DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

L'article D321-17 du Code de l'énergie précise que : « **Lorsque le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables comprend un ouvrage relevant de la concession du réseau public de distribution, il est soumis pour avis, préalablement à son approbation, à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution concernée.** »

L'article précité dispose également que « L'autorité organisatrice dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Les avis sont joints au dossier transmis au préfet de région. ».

Des demandes d'avis sur le projet de S3REnR de la région Auvergne Rhône-Alpes ont ainsi été adressées par courrier en date du 17 juin 2021 aux autorités organisatrices de la distribution concernées.

## **Les autorités organisatrices de la distribution d'électricité consultées ont été les suivantes :**

- Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Allier
- Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche
- Syndicat Départemental d'Energies du Cantal
- Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme
- Territoires d'Energies 38
- SIEL-Territoire d'Energie Loire
- Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire
- Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme
- SIGERLY – Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise
- SYDER - Syndicat Départemental d'Energies du Rhône
- Syndicat Départemental d'Energies de Savoie
- Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie
- Mairie de La Mure

Les organismes consultés étaient invités à transmettre leur avis à RTE par courrier électronique ou par courrier postal jusqu'au 30 juillet 2021.

**Les organismes suivants ont répondu à RTE :**

- Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche
- Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme
- Territoires d'Énergies 38
- SIEL-Territoire d'Énergie Loire
- Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme
- SIGERLY – Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise
- Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie

**Les avis reçus ainsi que les réponses apportées par RTE sont présentés au chapitre suivant.**

# AVIS REÇUS ET REPONSES APPORTEES PAR RTE

## Avis du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche

Madame, Monsieur,

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur l'ensemble du département de l'Ardèche, le SDE 07 souhaite soumettre ses observations au Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) de la région Auvergne Rhône Alpes, qui est actuellement soumis à la consultation (V1).

A ce titre, je vous remercie du travail conduit en toute transparence et dans un réel souci de concertation. En effet, de nombreuses réunions de travail ont permis aux services du SDE 07 de cerner les contraintes et les enjeux du S3REnR dès son lancement.

Le SDE 07 est satisfait du processus de consultation des parties prenantes mis en place par le Préfet autour de ce S3REnR et de la qualité des documents soumis à la consultation. Le SDE 07 tient à féliciter les efforts de pédagogie, d'écoute et de transparence déployés.

Sur le fond, cette version du projet « V1 » permet d'offrir de nouvelles perspectives avec une réelle capacité d'accueil des ENR sur des secteurs ardéchois actuellement complètement saturés.

L'évolution du Schéma entre la version « V0 » et « V1 » associée à l'adaptation du schéma existant ne simplifie pas les contraintes mais démontre le gisement et le dynamisme du département de l'Ardèche en développements ENR, notamment sur la zone 16 – Ardèche Sud. En effet, plusieurs renforcements d'ouvrages sont venus s'ajouter à la « V0 » pour conserver ce potentiel de raccordements.

Par ailleurs, nous pouvons regretter le manque de planification des énergies renouvelables, dans certains territoires. Le fort taux de renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux (environ 50%) cette année n'a pas permis aux nouveaux élus de s'impliquer pleinement dans ce volet des énergies renouvelables.

Cette mission, à la confluence entre la transition énergétique et l'urbanisme, n'est pas clairement formulée par les lois en vigueur mais nous paraît essentielle aux démarches prospectives concernant les réseaux de transport comme de distribution d'électricité. Nous souhaitons impulser ce type de travail au sein des intercommunalités en déclinaison de leur PCAET.

Malgré notre implication et nos contributions, la projection d'ici 2030 des unités de productions d'énergie renouvelable sur les territoires reste une hypothèse de travail qu'il conviendrait de rendre plus robuste.

Pour l'heure, l'Ardèche a encore un bon gisement de développement des unités photovoltaïques. De notre point de vue, les projets éoliens peinent à atteindre leur phase opérationnelle, sauf bien évidemment pour les opérations de repowering, et l'hydraulique ne pourra plus connaître de grand développement. En tout état de cause, les objectifs du SRADDET sont très ambitieux.

Nous accueillons favorablement les adaptations techniques proposées dans le projet « V1 » du S3REnR. En effet, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche ne peut y être favorable qu'à la condition où le raccordement d'ENR en HTA, notamment sur la zone Sud-Ardèche, reste possible.

L'extension du poste 225kV de Laveyrune et l'ajout d'un TR 225/20kV – 80 MVA doivent permettre de préserver l'avenir et le possible développement d'EnR avec un raccordement en HTA.

Toutefois, cette faible capacité ne permettra pas, sans doute, de raccorder à moyen ou long terme, l'ensemble du gisement de cette zone. En revanche, nous avons bien noté que malgré le

*renforcement des liaisons HTB entre la vallée du Rhône et le poste Mongros, les capacités restent limitées (212.5 MW dont 140 MW pour les 3 projets annoncés lors de l'adaptation du schéma actuel).*

*Notre questionnement porte sur la capacité du S3REnR à se positionner comme outil d'aménagement du territoire. En effet, alors que la vallée du Rhône dispose d'une forte densité d'infrastructures et de réseaux, les territoires ruraux font ressortir des capacités moindres. Notre analyse vise le développement des énergies renouvelables mais également la continuité de fourniture imputable à des départs HTA dont la longueur dépasse quelquefois 70 km.*

*Plus particulièrement, notre inquiétude porte sur le secteur Sud Ardèche, identifiée Zone 16. Sur cette zone, un gisement important a été identifié de 775 MW dont 1/3 sur la région Occitanie. La faible densité des postes sources sur le département de la Lozère impose un raccordement des projets sur la zone « Sud Ardèche » et vient mettre en contrainte un secteur déjà saturé avant la révision de ce S3REnR.*

*Par ailleurs, comme indiqué dans le document de la consultation, les solutions alternatives consistant à la création d'une liaison entre cette zone et la vallée du Rhône, ont été écartées compte tenu du coût et de l'impact environnemental. Il nous paraît important, pour garder une capacité de raccordement suffisante pour les projets ardéchois d'étudier, coté Occitanie, l'implantation de nouveaux postes sources en Lozère.*

*Certain de l'engagement de RTE pour accompagner le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble des territoires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.*

Cordialement



**Laurent RICAUD**  
Directeur Général des Services

Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07)  
283 chemin d'Argevillières B.P. 616  
07006 PRIVAS cedex

### **Réponse apportée par RTE :**

Les gisements potentiels de production d'énergies renouvelables ont été recensés par les gestionnaires de réseau à l'horizon 2030, en croisant plusieurs sources et notamment les remontées des acteurs des territoires et les données des Syndicats Départementaux d'Energies. Comme vous l'indiquez, ces données restent des hypothèses de travail. Aussi, le schéma pourra intégrer des évolutions au cours de sa mise en œuvre pour prendre en compte, le cas échéant, les orientations des plans climat air-énergie territoriaux en cours d'élaboration qui nécessiteraient une adaptation complémentaire des réseaux électriques.

Le projet de schéma de Mai 2021 (V1) intègre des projets de travaux supplémentaires sur la zone du Sud Ardèche (zone 16). Ces travaux supplémentaires permettent ainsi d'augmenter les capacités réservées pour le raccordement des EnR sur le poste de Laveyrune de 140MW (à la V0) à 292,5MW (à la V1), dont 80MW en HTA par la création d'un transformateur 225/20kV.

Les besoins de développements ainsi identifiés dans le projet de schéma répondent aux problématiques de raccordement et d'évacuation des futurs projets de production d'énergie

renouvelable sur les territoires. Le cadre d'étude du S3REnR se limite au développement des réseaux de transport et des postes sources et ne prévoit pas de manière anticipée les aménagements à mener sur les réseaux de distribution HTA et Basse Tension pour l'accueil des énergies renouvelables. Les développements complémentaires pour répondre à l'amélioration de la continuité de fourniture sont étudiés et réalisés dans un autre cadre.

Enfin, les études réalisées pour concevoir les projets de S3REnR Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie ont pris en compte les gisements de production d'énergie renouvelable des deux côtés de la frontière afin d'offrir des solutions de raccordement pertinentes et optimisées pour les projets sans tenir compte des frontières administratives. Il est donc tout à fait permis à des projets situés en Lozère de se raccorder sur les postes situés en Ardèche et inversement à des projets situés en Ardèche de se raccorder sur des postes situés en Lozère, comme c'est le cas sur le poste de Langogne. Le projet de schéma d'Occitanie prévoit par ailleurs le développement de deux postes sources 63/20kV à l'Ouest de Langogne : postes de La Panouse et de Randon-Margeride.

## **Avis du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme**

### **Contribution sur le projet de révision du S3REnR Auvergne-Rhône-Alpes**

*Territoire d'énergie Drôme-SDED est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur l'ensemble du département de la Drôme. A ce titre, je vous remercie du travail conduit en toute transparence et dans un réel souci de concertation.*

*En effet, de nombreuses réunions de travail ont permis aux services de Territoire d'énergie Drôme de cerner les contraintes et les enjeux du S3REnR dès son lancement. D'ailleurs, dès l'automne 2018, un représentant de RTE a participé et exposé, dans les locaux du SDED, les étapes à venir du S3REnR à un groupe de travail PCAET auquel participait une grande partie des intercommunalités de la Drôme.*

*Plus récemment, dans le cadre de la consultation publique, nous saluons les efforts de pédagogie, d'écoute et de transparence déployés au sein des ateliers de concertation.*

*Des rencontres ont été réalisées pour prendre en compte le dynamisme du territoire de la Drôme et la volonté de ces territoires de pouvoir se projeter dans les années à venir dans ce domaine.*

*Les objectifs du SRADDET sont très ambitieux, notamment multiplier par sept sur notre département la production photovoltaïque d'ici 2030*

*La Drôme a un fort potentiel de développement des unités photovoltaïques, les projets éoliens peinant à atteindre leur phase opérationnelle et l'hydraulique ne pouvant plus connaître de grand développement.*

*Nous accueillons très favorablement les adaptations techniques proposées dans le projet du S3REnR.*

*Celui-ci reprend parfaitement les volontés des territoires de la Drôme et permettra d'envisager un déploiement des projets d'énergies renouvelables dans l'avenir conforme aux schémas directeurs.*

Jean-Jacques CADET  
Directeur Général des Services  
3 avenue de la Gare  
BP 12626  
26958 VALENCE Cedex 9  
[jjacques-cadet@sded.org](mailto:jjacques-cadet@sded.org)



### **Réponse apportée par RTE :**

RTE prend note de l'avis favorable du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme sur le projet de S3REnR.

## Avis du TE38- Territoires d'Énergies 38

Bonjour,

Nous n'avons pas de remarques particulières sur le contenu de schéma directeur mais je souhaiterais connaître les raisons pour lesquelles il n'est pas mentionné le poste Oisans Nord ou plutôt Les Iles situé dans la zone 10 au bord de la Romanche



Schéma du réseau dans la Plaine de l'Oisans

En effet il me semble que la création de ce poste contribue à dégager de la capacité d'accueil supplémentaire sur la zone.

Bien Cordialement



### Réponse apportée par RTE :

RTE prend note de l'avis favorable de Territoires d'énergies 38 sur le projet de S3REnR.

Concernant le poste des Iles en Romanche, ce projet de création de poste était déjà décidé par RTE avant la révision du S3R AuRA, aussi il est noté à 'l'état initial' du S3R Auvergne-Rhône-Alpes et son financement sera assuré par RTE hors schéma. Ce projet de poste apparaît ainsi en fin de page 232 (de la version V1 du schéma de mai 2021) sous le nom de « création d'un poste 400/63kV en Romanche ».

## **Avis du SIEL-Territoire d'Énergie Loire**

Monsieur,

Votre courrier concernant le S3REnR AuRA reçu le 22 juin dernier a retenu toute notre attention.

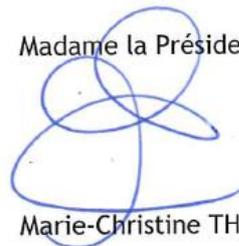
Le schéma à l'échelle régionale n'appelle pas de notre part de remarque particulière et répond aux orientations de développement des EnR sur le département de la Loire.

Les différents travaux envisagés en terme de renforcement et de création d'ouvrages sur les réseaux RTE restent conformes aux différents échanges précédents de la consultation.

A ce titre, le SIEL-TE émet un avis favorable à ce schéma.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Madame la Présidente,



Marie-Christine THIVANT

### **Réponse apportée par RTE :**

RTE prend note de l'avis favorable du SIEL-Territoire d'Énergie Loire sur le projet de S3REnR.

## **Avis du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme**

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du projet de schéma S3REnR établi dans sa version « mai 2021 » par les services RTE Rhône-Alpes-Auvergne et conformément aux échanges qui ont pu se dérouler avec mes services au cours de son élaboration, je vous informe par la présente n'avoir aucune observation à formuler.

Le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - SIEG donne un avis favorable à ce projet de schéma S3REnR Aura.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME

### **Réponse apportée par RTE :**

RTE prend note de l'avis favorable du Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme sur le projet de S3REnR.

## ***Avis du SIGERLY – Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise***

A l'attention de Monsieur François Chaumont

Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 17 juin dernier relatif à la consultation pour avis du SIGERLY sur la révision du S3REN de la région Auvergne Rhône-Alpes, je vous confirme l'avis favorable du syndicat sur la version projet de mai 2021 de ce document.

Je vous remercie pour le travail mené par vos équipes en concertation avec tous les acteurs concernés par ce schéma.

Cordialement,



Agnès Hennet  
Resp.service Gestion du patrimoine  
LD. 04 78 84 55 45 - P. 06 87 92 16 77

---

SIGERLY  
28 rue de la Bâisse  
69627 Villeurbanne cedex

### **Réponse apportée par RTE :**

RTE prend note de l'avis favorable du SIGERLY – Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise sur le projet de S3REN.

## **Avis du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie**

Bonjour,

Nous avons bien pris connaissance de votre consultation sur le S3REnR AuRA (version mai 2021).

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie sur le département de la Haute-Savoie, le Syane porte une attention particulière à l'élaboration et à l'évolution des différents schémas directeurs de planification énergétique.

Les différentes réunions techniques auxquelles nous avons participé ont permis d'avoir une vision partagée sur le raccordement des producteurs à moyen terme.

Nous avons pris connaissance des renforcements d'ouvrage proposés, et nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Sincères salutations,

Marie JAILLET  
Directrice Énergie  

---

Direction Énergie

**Syane**  
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE  
2107 route d'Annecy  
74330 Poisy | France  
www.syane.fr   

### **Réponse apportée par RTE :**

RTE prend note de l'avis favorable du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie sur le projet de S3REnR.

**FIN DU DOCUMENT**